



3030023 - ADI

UNE INTERVIEW EXCLUSIVE:

MICHEL ROCARD REPOND A NOTRE TEMPS



FABRICE BOISIERE

M. Michel Rocard, Premier ministre, a reçu à l'Hôtel Matignon Jacqueline Durand, rédactrice en chef de *Notre Temps* (au centre) et Marcel Biard, directeur de la rédaction (à droite).

Que pensent les pouvoirs publics de la place actuellement faite aux retraités, et surtout comment envisagent-ils de faire face à l'augmentation de leur nombre dans les années à venir ? Michel Rocard, Premier ministre, a accepté de répondre aux questions de *Notre Temps*.

NOTRE TEMPS. La retraite à 60 ans semble, actuellement, doublement menacée : il y a d'une part le financement de la Sécurité sociale à assurer, qui pourrait conduire à augmenter la durée de cotisation, donc à reculer de fait l'âge du départ en retraite ; et d'autre part, les Caisses de retraite complémentaire menacent de ne plus verser de retraite à taux plein à 60 ans dès avril prochain si l'Etat ne participe pas au financement. Que comptez-vous faire ?

MICHEL ROCARD. Je tiens tout d'abord à rappeler que la prise de retraite à 60 ans est un droit : je n'imagine pas que la société française soit prête à toucher à ce droit ! Mais il est de plus en plus clair que la retraite à 60 ans n'est pas toujours bien conforme à une bonne gestion de l'avancée en

âge. Tous les spécialistes non seulement du 3^e âge, mais encore du 4^e – les spécialistes médicaux notamment – considèrent qu'il vaudrait mieux s'orienter vers une cessation d'activité progressive ou encourager le maintien de l'activité professionnelle après 60 ans dès lors que l'allongement de la durée de vie et l'amélioration du niveau de vie ou de santé le permettent. La retraite à 60 ans est un droit et non une obligation, c'est heureux ainsi. C'était une réflexion d'ensemble que je tenais à faire sur ce sujet. Au-delà, la retraite à 60 ans est d'abord un problème de société civile. Il faut organiser des lieux de rencontre tels que toutes les parties prenantes – les syndicats, les gestionnaires des caisses, les élus, les responsables ministériels bien sûr – débattent en-

semble, voire décident ensemble des voies et moyens de sauvegarder nos régimes de retraite. Mais ce n'est pas la peine de se raconter d'histoires ! Le problème est simple : les actifs veulent-ils, compte tenu de notre démographie, préserver de bonnes retraites ? Auquel cas on s'orientera vers des cotisations lentement croissantes. Ou bien en ont-ils assez de voir les cotisations augmenter ? Alors les retraites progresseront moins vite. Personne ne peut rien contre ça !

N.T. Vous tenez le même raisonnement pour des questions aussi concrètes que l'indexation des retraites, la réévaluation de la pension de réversion, le minimum vieillesse ?

M.R. Toutes ces questions sont liées. L'indexation des pensions sur les sa-

laires bruts ou la revalorisation des pensions de réversion, pour ne prendre que ces deux exemples, ne peuvent être décidées indépendamment des mesures à prendre pour assurer à moyen terme l'équilibre financier de nos régimes de retraites.

Cependant, pour que le débat ait lieu, il faut que tout le monde ait conscience des risques futurs qui sont réels.

N.T. Mais, à attendre, ne risque-t-on pas l'explosion ?

M.R. Écoutez... Il y a 130 pays, sur 160 présents à l'ONU, que leurs habitants, s'ils le peuvent, cherchent à fuir : nous ne sommes pas de ceux-là et personne n'est quand même prêt à s'en aller ! Alors, réformer nos régimes de retraite pour garantir leur avenir, il faudra bien y arriver.

Certes, les problèmes politiques et techniques sont redoutables, comme, par exemple, l'articulation entre le régime général, les régimes spéciaux et les régimes complémentaires. Mon sentiment est que c'est aux partenaires gestionnaires de ces régimes de s'engager dans une réflexion sur ce qu'on peut en faire. De toute façon, à terme, il faut bien que le solde global soit payable par la société française et je ne doute pas que nous y parvenions par la discussion.

N.T. Entendez-vous, cependant, défendre le principe actuel de la retraite par répartition ?

M.R. A vrai dire, je ne connais pas d'autre système durablement satisfaisant ! Imaginons un instant qu'on généralise les retraites par capitalisation : leur charge tomberait dans vingt ans... Entre-temps, supposez qu'il y ait une grande crise d'inflation ou que nous subissions une dépression économique : même par capitalisation, si vous n'avez plus de richesse économique à distribuer, l'évolution des retraites ne peut plus être garantie. Je trouve finalement que la capitalisation est hypocrite, compte tenu des risques de ralentissement de la croissance ou d'inflation. Le système de retraite par répartition

est plus franc. Laisser croire aux Français que, si on passait à un système de capitalisation, tout le monde serait prévenu me paraît fort peu responsable ! Dire que l'on ne se soucie que ce que l'on a, comme le fait la répartition, me paraît être la moindre des choses ! Ceci ne condamne pas pour autant la capitalisation, qui peut permettre à chacun, et cela par des systèmes individuels ou collectifs, de compléter sa retraite. Mais la retraite par répartition reste le seul système viable qui évite aux actifs d'aujourd'hui d'avoir à payer deux fois, pour les retraites actuelles et pour leur retraite dans vingt ou trente ans.

N.T. Passons à un autre sujet : à votre avis, la société utilise-t-elle suffisamment le capital d'expérience et de disponibilité des retraités ?

M.R. Certes non ! Nous avons quantité d'entreprises, de métiers pour lesquels un taux excessif de départs en préretraite — rendus nécessaires par la situation de chômage, la nécessité d'accueillir les jeunes demandeurs d'emploi — a été une perte de substance en matière de qualification, de transferts de savoirs.

A titre d'exemple, j'ai eu à m'occuper récemment, avec mon ami François Doubin (ministre du Commerce et de l'Artisanat), de la transmission des savoirs dans les métiers d'art, la joaillerie, l'ébénisterie, la lutherie et un certain nombre d'autres encore. C'est aujourd'hui un vrai problème ! De même, dans notre enseignement technique, dans nos dispositifs de formation professionnelle, on manque parfois de formateurs détenteurs d'un savoir à transmettre.

Mais, même associatifs, les services se payent, et notre difficulté du moment est de nature budgétaire : nous vivons, dans la plupart de nos démocraties occidentales, en état de rareté budgétaire. Il n'y a pas de fonds publics pour financer ce volontariat des retraités qui n'aurait de sens qu'un peu rémunéré... Les seules possibilités relèvent des collectivités locales ou

des entreprises, par le biais du mécénat, qui, pour cette affaire, pourraient faire plus qu'elles ne font.

N.T. Les retraités souhaitent participer pleinement à la vie sociale. Or le Cnrrpa et les Coderpa, ou les conseils d'établissement dans les maisons de retraite, ne fonctionnent pas très bien, parfois pas du tout ; il n'y a pas systématiquement de retraités dans les Ccas comme il le faudrait : est-ce que les textes officiels vont être enfin appliqués ?

M.R. Les dispositions sont en effet là, et je constate que sur dix ans, il y a eu un énorme développement de la vie associative chez les préretraités et les retraités. Les pouvoirs publics que nous sommes sont sensibles au changement de nature de ces mouvements des personnes retirées de la vie active, qui réclament moins maintenant une garantie des revenus — car l'essentiel est fait en ce domaine — qu'un hébergement de meilleure qualité et une participation à la vie sociale plus active. Or cela relève avant tout de l'initiative de chaque région.

N.T. Mais quand un département ou une commune prennent pour lettre morte un décret prévoyant que les retraités doivent siéger dans un Coderpa, ou un Ccas, n'y a-t-il pas quelque chose à faire ?

M.R. Il est vrai que certains Coderpa ont un peu tardé à être mis en place, mais on peut dire que pratiquement tous sont maintenant constitués. Ce ne sont en tous cas pas les préfets qui ont refusé de les installer !

Cette mauvaise volonté est appelée à disparaître petit à petit. Il faut pour cela maintenir la pression ! Mais nous ne pouvons pas nous substituer à ceux qui ont le pouvoir de décision.

N.T. Les associations de retraités demandent plus : elles voudraient pouvoir siéger partout où sont discutées les questions qui les concernent, comme par exemple le Conseil économique et social, la Sécurité sociale, les Caisses de retraite. Y seriez-vous favorable ?

M.R. Sur le principe, oui. Mais il y a des difficultés. La première tient aux associations elles-mêmes et à leur représentativité. Elles sont nombreuses et dispersées, et manquent bien sou-

●● C'est aux partenaires sociaux de trouver des solutions pour sauvegarder nos régimes de retraite. ●●

vent de services et de capacités d'expertise lorsqu'on touche à des matières techniciennes. Mais je suis convaincu qu'il faut davantage travailler, notamment s'agissant de la politique d'accueil des personnes âgées, avec leurs structures représentatives. A charge pour celles-ci de se renforcer, de se fédérer et de se doter de services solides ! Et puis il y a des problèmes légaux, voire constitutionnels. On ne peut avancer que lentement là aussi. Vous avez parlé du Conseil économique et social : comme on ne va pas y changer le nombre de sièges, si on en donne aux retraités il faudra les enlever à d'autres ! Or je n'ai pas entendu de... candidature pour cette ablation : ce qu'on donne à l'un, il faut l'enlever à d'autres, ce principe n'est pas simple. Résultat de tout ceci : il est plus facile de commencer cette politique d'intégration et de représentation des retraités là où c'est contractuel que là où c'est législatif ou constitutionnel.

N.T. Quelle « politique vieillesse » entendez-vous mener et quelles en sont, en particulier, les priorités ?

M.R. La plus immédiate de nos priorités, c'est ce qu'on appelle le 4^e âge — la perte d'autonomie : il nous faut, en particulier, prévoir comment accueillir des personnes âgées dépendantes au nombre d'un million aujourd'hui et de près de deux millions dans vingt ans. Je vous rappelle que j'ai engagé un programme portant sur 50 000 lits pour en finir avec les hospices. La médicalisation des maisons de

retraite se poursuit. Enfin, le gouvernement a fait adopter par le Parlement diverses dispositions favorisant le maintien à domicile, et entend favoriser le développement des services d'aide ménagère.

●● Pour pouvoir être vraiment représentatives les associations de retraités doivent se fédérer et se renforcer. ●●

Notre deuxième priorité vise à déterminer et mettre en œuvre une véritable politique gériatrique. Notre troisième priorité enfin concerne tous les retraités : là, il nous faut mettre à l'ordre du jour toutes les orientations susceptibles de leur permettre une meilleure insertion dans la vie courante, par exemple par la nature du logement ou par les activités bénévoles ou personnelles.

Mais je veux ré-insister sur le fait que l'État est trop loin pour ça, et que la vérité se trouve dans les politiques locales qui sont menées. A charge pour l'État de les rendre juridiquement possibles et de les stimuler.

N.T. Ce désengagement de l'État que vous préconisez pose des problèmes ! Ainsi en matière d'hébergement collectif : le secteur a été « délégué » aux promoteurs privés qui font de beaux établissements, certes, mais financièrement inaccessibles à la majorité des personnes âgées...

M.R. Attention ! Désengagement de l'État ne veut pas dire désengagement de la collectivité publique. Ainsi, dans ce domaine, depuis que la décentralisation est en vigueur, ce sont les départements qui sont compétents. L'État doit fixer les règles, et le projet de loi portant réforme hospitalière — qui devrait être en principe débattu au printemps prochain — devrait revoir les mécanismes de tarification dans les établissements qui accueillent des personnes âgées.

Mais il faut aussi que l'essentiel des élus de ce pays apprenne que le libéralisme économique fait des dégâts ! Certes, il nous a permis de nous dégager de la vision d'une économie administrée — ça n'a jamais marché nulle part — mais pour le reste, la loi, c'est place aux forts ! Tout cela, il faut que ça s'apprenne. C'est avant tout un problème d'attitude, de culture, de fa-

çon d'être profondément. Savoir quels vont pouvoir être les rapports de la société française avec ses 20 % de plus de 65 ans et ses 7 ou 8 % de plus de 85 ans devient un enjeu de société tout à fait majeur !

N.T. Les perspectives démographiques ne sont effectivement pas sans soulever des interrogations...

M.R. J'en suis le premier d'accord et, à ce sujet, nous devons donc relever un double défi :

- tout d'abord maintenir les retraités dans une vie sociale harmonieuse. Ils seront douze millions dans dix ans, et près de quinze millions en 2020. C'est un profond changement social qu'il nous faut conduire ;
- et puis assurer le financement de nos régimes de retraite pour pouvoir faire face à ces déséquilibres démographiques. Sur ce point, la principale question est de décider de la répartition des efforts à accomplir entre les actifs et les retraités... Heureusement, nous ne sommes pas dans l'urgence extrême, nous avons encore en vue un certain temps pour en débattre !

N.T. Quinze ans passent très vite !

M.R. Raison de plus pour ne pas faire perdre du temps par précipitation. Alors il nous faut faire monter les conditions de cette « conversation sociale » assez vite, ouvrir des débats — comme je peux le faire ici — , créer des commissions, etc. D'habitude, on dit qu'on crée une commission pour enterrer un problème, mais celui-là a suffisamment de vigueur pour nous ré-exploser au visage si on l'oubliait ! Mais je resterai ferme dans l'idée de commencer par demander aux partenaires sociaux leurs réponses aux questions ainsi posées.

Vous savez, les problèmes des personnes âgées, qu'il s'agisse de l'âge ou du montant de la retraite, des conditions de logement ou de soins, de la reconnaissance et de l'insertion dans la vie sociale, sont de vrais sujets de société. Plus que de mesures, certes nécessaires, il nous faut changer avant tout nos mentalités ainsi que nos pratiques sociales. Ceci suppose l'engagement de tous, et c'est comme cela que nous changerons la société.

Enquête réalisée par Marcel Biard, Jacqueline Durand, Alain Guillaume et Micha Venaille.



F. BOISSIERE